

« PRÉVENTION – MÉDIATION » MESURE ASLL PRÉVENTION DES EXPULSIONS

LAB'S " LOGEMENT D'ABORD "

LE JEUDI 26 JANVIER 2023

MUSÉUM-AQUARIUM - AMPHITHÉÂTRE CUÉNOT



LA MESURE « PRÉVENTION – MÉDIATION »

- Mise en place à titre expérimental sur une période de 2 ans
- Une mesure de courte durée : trois mois renouvelables une seule fois
- S'adresse à 40 ménages locataires en simultané
- Les ménages sont orientés par le service solidarité logement de la MGN vers la mesure « Prévention – Médiation »
- Un travailleur social mobilisé à temps plein



LES OBJECTIFS DE LA MESURE

Une mesure préventive qui vise à :

- Tendre vers la régularisation d'une situation d'impayés locatifs
- Eviter une dégradation des rapports locatifs
- Eviter l'augmentation de la dette et des frais inhérents
- Eviter la suspension du droit au logement
- Eviter la mise en place d'une procédure contentieuse
- Eviter les relations conflictuelles locataires / bailleurs
- Eviter l'expulsion



ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA MESURE « PRÉVENTION – MÉDIATION »

La mesure « Prévention – Médiation » est une mesure qui a pour finalité de tendre vers la régularisation d'une situation d'impayés locatifs par diverses interventions :

- **Aller au-devant** d'un ménage locataire qui est en situation d'impayé et qui n'a **pas exprimé de demande d'aide**
- Établir un contact en vue de proposer au ménage la mise en place d'un soutien de proximité
- **Impulser et co-construire avec le ménage** des réponses adaptées à la situation
- **Orienter si nécessaire vers les dispositifs de droit commun**
- **Assurer une fonction de médiation entre le bailleur et le locataire** dans un souci de clarification et d'apaisement.

TYPE DE SAISINE

A partir d'un fait générateur qu'est l'impayé locatif, le service solidarité logement de la Métropole du Grand Nancy, en lien avec le service AFILS de la CAF et de la DDETS, repère les situations concernées :

- Lors des saisines CAF auprès du FSL, en visant prioritairement les ménages auprès d'un bailleur privé
- Lors des saisines CAF auprès de la CCAPEX concernant la période conservatoire du droit à l'aide du logement
- A l'issue de la période d'engagement du FSL dans le cadre du cautionnement



CHIFFRES CLÉS : 138 MESURES ORIENTÉES

■ Typologie des ménages orientés :

- 55% de personnes isolées
- 40% des ménages ont des enfants
- 5% sont des couples sans enfants
- 25% de familles monoparentales

■ Situation des ménages orientés :

- 52% sont sans activité
- 30% sont en activité
- 13% sont retraités
- 5% sont étudiants

CHIFFRES CLÉS : 138 MESURES ORIENTÉES

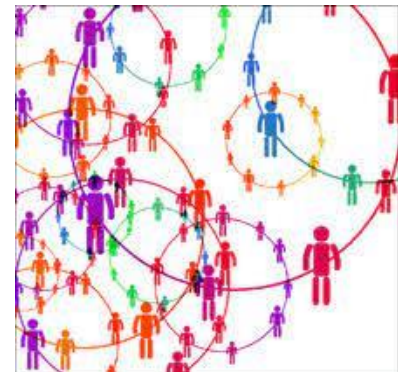
- **65% des ménages orientés ont été rencontrés au moins une fois**
- **57% des ménages orientés ont signé le contrat d'engagement dans la mesure**
- **73% des ménages accompagnés ont repris le paiement du loyer**
- **20% des ménages accompagnés sont parvenus à solder totalement leur dette locative**

BILAN : POINTS SAILLANTS

- **Complexité des problématiques au-delà de l'impayé de loyer**
- **Bailleurs privés et publics**
- **Travail d'information important sur l'accès aux droits**
- **Mobilisation d'outils afin de remédier au non recours (notion de renoncement)**
- **Démarches et orientations : FSL, plan d'apurement, ASLL, lien avec SSD, mise à jour dossier CAF, médiation avec les bailleurs, lien avec les référents logements ...**

POINTS FORTS DE LA MESURE « PRÉVENTION – MÉDIATION »

- La démarche « d'aller vers »
- Mobilisation des ménages, engagement dans la mesure, co-construction du projet
- Capacité du médiateur à mobiliser les aides et services existants
- Travail en réseau et partenariat : acteurs de terrain, dispositifs existants, tissu associatif, partenariat soutenu
- Travail commun engagé avec la CAF
- Comités techniques réguliers avec MGN et avec les porteurs du projet



TÉMOIGNAGES



« Avant l'intervention du médiateur, je n'avais pas connaissance de la Prime d'activité. En Guyane mes droits étaient différents. Nous avons fait une demande ensemble. Le versement de la prime et des rappels m'ont permis de diminuer le montant de ma dette locative. Avec le soutien du médiateur j'ai négocié un plan d'apurement avec le bailleur ce qui m'a permis de stabiliser ma situation. Famille monoparentale avec enfants. »



« Malade et sans ressource, je ne parvenais plus à payer mes factures. L'engagement dans la mesure « Médiation – Locative » m'a permis de régulariser ma situation. Je perçois désormais le RSA. Aujourd'hui, je suis en mesure de reprendre les paiements de mon loyer. Femme seule. »

TÉMOIGNAGES



« Lors de mon entrée en formation, mes ressources ont diminué considérablement et je n'avais aucun moyen de rembourser ma dette locative. Avec le médiateur nous avons fait une demande de FSL et un secours m'a été accordé. Famille monoparentale, deux enfants. »



« J'occupais un logement insalubre. Grâce à cette mesure, j'ai repris les paiements de mon loyer. Ma dette a été prise en charge par le FSL et mon dossier a été orienté par le médiateur vers le service ASLL. J'ai récemment emménagé dans un logement décent et je peux ainsi accueillir ma fille. Homme seul. »

**Nous vous remercions
pour votre attention**

